Envoyé en préfecture le 02/04/2021
Reçu en préfecture le 02/04/2021
Affiché le
ID : 033-243301355-20210402-2021_13-DE

les coteaux bordelais
communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2021-13

Objet : Délibération portant sur le champ d'application de la clé de répartition pour les interventions dans les locaux de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pour les communes de Camarsac et Carignan de Bordeaux.

Conseillers en exercice	29	Pour	29
Conseillers présents	26	Contre	
Quorum	15		
Conseillers représentés	3	L'an 2021, le 31 mars à 19h, les conseillers communautaires de la Communauté de communes « Les Coteaux Bordelais », légalement convoqués se sont réunis à la salle polyvalente de Camarsac, sous la présidence de Christian SOUBIE	
Suffrages exprimés	29		
Date de convocation	18/III/2021		
Date d'affichage	19/III/2021		

Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : **Marie-Jeanne SOKOLOVITCH**

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Sandrine ALABEURTHE	Carignan de Bordeaux	X	
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Jean-Antoine BISCAICHIPY	Tresses	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Hervé CAZENABE	Camarsac	X	
Christophe COLINET	Carignan de Bordeaux	X	
Céline DELIGNY - ESTOVERT	Pompignac	X	
Dominique DERUE	Bonnetan		Alain BARGUE
Roselyne DIEZ	Tresses	X	
Nathalie MAVIEL FABER	Sallebœuf	X	
Carlos FERREIRA DA SILVA	Sallebœuf		Nathalie MAVIEL FABER
Frédéric GARCIA	Fargues Saint Hilaire		Bertrand GAUTIER
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Thierry GENETAY	Carignan de Bordeaux	X	
Laurent JANSONNIE	Carignan de Bordeaux	X	
Emmanuel KERSAUDY	Sallebœuf	X	
Hélène LABBE	Pompignac	X	
Catherine LAGEYRE	Tresses	X	
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux	X	
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Isabelle PASSICOS	Carignan de Bordeaux	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	X	
Gérard SEBIE	Pompignac	X	
Marie Jeanne SOKOLOVITCH	Camarsac	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Christophe VIANDON	Tresses	X	
Loïc VIDAL	Pompignac	X	

Affiché, le 06 AVR. 2021

Envoyé en préfecture le 02/04/2021
Reçu en préfecture le 02/04/2021
Affiché le
ID : 033-243301355-20210402-2021_13-DE

N° 2021-13

Objet : Délibération portant sur le champ d'application de la clé de répartition pour les interventions dans les locaux de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pour les communes de Camarsac et Carignan de Bordeaux.

Considérant l'avis du Bureau communautaire en date du 17 mars 2021

Rapport de synthèse :

Lors de sa séance du mois de décembre, le conseil communautaire a adopté de nouvelle clé de répartition des charges pour ALSH de Camarsac et de Carignan de Bordeaux servant à la fois pour les APS communaux et les centres de loisirs communautaires.

Il est par erreur indiqué que cette clé de répartition est appliquée aux seuls fluides. Naturellement, cette clé de répartition s'applique également pour les autres charges ainsi que pour les travaux d'entretien ou d'investissement au sein de ces équipements.

Pour la commune de Carignan de Bordeaux :

Les locaux concernés sont ceux de l'accueil périscolaire., également utilisés par l'accueil de loisirs.

Répartition	
Accueil de loisirs communautaire	39,00%
Accueil périscolaire communal	61,00%
TOTAL UTILISATION	100,00%

Pour la commune de Camarsac :

Suite aux travaux d'agrandissements au sein du RPI de Camarsac et Croignon, le groupe scolaire s'est agrandi mais la surface d'occupation concernant l'ALSH n'a lui pas changé. L'accueil de loisirs occupe donc les pièces suivantes : réfectoire, bureau ALSH, salle motricité, salle du RASED, salle de sieste et sanitaires.

Répartition	
Accueil de loisirs communautaire	11,01%
Activités scolaires et périscolaires	88,99%
TOTAL UTILISATION	100,00%

Après avoir entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés de valider les clés de répartition présentées.

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Fait à Tresses, le 1er avril 2021

Le Président
Christian SOUBIE

Signé par : Christian Soubie
DateÂ : 02/04/2021
QualitéÂ : Parapheur Président Coteaux Bordelais

Pour extrait conforme

Bordereau de signature

Délibération portant sur le champ d'application de la clé de répartition pour les interventions dans les locaux de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pour les communes de Camarsac et Carignan de Bordeaux.

Signataire	Date	Annotation
ws Coteaux Bordelais, *Parapheur Coteaux Bordelais ws*	02/04/2021	Visa
Michaël Ristic, *Parapheur DGS Coteaux Bordelais*	02/04/2021	Visa
Christian Soubie, *Parapheur Président Coteaux Bordelais*	02/04/2021	Signature Certificat au nom de CHRISTIAN SOUBIE (COMMUNE DE TRESSES), émis par CertEurope eID User, valide du 25 avr. 2018 à 11:06 au 25 avr. 2021 à 11:06.
Parapheur Coteaux Bordelais ws		Archivé

Dossier de type : Actes // Coteaux_Bordelais_DGS_Président